



CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal
de la Commune d'Eclépens

Séance du 24 avril 2024

Présidence de M. Bertrand Favre, Président.

Le Conseil communal d'Eclépens,

- vu le préavis N° 04/2024 de la Municipalité,
- vu et entendu les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

considérant

considérant que le montant net de CHF 243'000.00 sera amorti sur une période de 10 ans, dès l'année qui suit le début de l'utilisation de l'immobilisation.

décide

- **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches pour la mise en conformité du terrain de football selon les directives de l'ASF et l'installation de l'arrosage automatique du terrain ;**
- **d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 243'000.00 TTC ;**
- **de financer le montant de CHF 243'000.00 TTC sur les fonds propres et disponibilités financières de la commune ou d'autoriser la Municipalité à emprunter ;**
- **d'accorder la Municipalité de prélever sur le fonds de réserve sur une période de 10 ans dès 2025 ou si les travaux sont terminés sur 2024 à prélever sur la réserve le montant de CHF 243'000.00 TTC.**

Pour extrait conforme l'attestent :

Le Président  Bertrand Favre

La secrétaire  Sylviane Chappuis





CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal
de la Commune d'Eclépens

Séance du 24 avril 2024

Présidence de M. Bertrand Favre, Président.

Le Conseil communal d'Eclépens,

- vu le préavis municipal N° 05/2024 de la Municipalité,
- vu et entendu les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet,
- considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,

décide

- ***d'autoriser la Municipalité à faire effectuer les travaux de construction et de réparation des ouvrages et des conduites d'évacuation des eaux claires et usées sur la parcelle N0 110 ;***
- ***d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 182'000.- HT pour ces travaux ;***
- ***d'accorder à la Municipalité de prélever sur le « Fonds de réserve Epuration » affecté, compte N0 2800.20, de financer le coût des travaux par un paiement comptant en 2024.***

Pour extrait conforme l'attestent :

Le Président  Bertrand Favre

La secrétaire  Sylviane Chappuis



The official seal of the Commune d'Eclépens is circular, featuring the coat of arms in the center. The text 'CONSEIL COMMUNAL' is written along the top inner edge, and 'ECLÉPENS' is written along the bottom inner edge.



CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal
de la Commune d'Eclépens

Séance du 24 avril 2024

Présidence de M. Bertrand Favre, Président.

Le Conseil communal d'Eclépens,

- vu le préavis N° 06/2024 de la Municipalité,
- vu et entendu les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

d'amortir le montant de CHF 400'000.00 TTC sur une période de 30 ans, dès l'année qui suit le début de l'utilisation de l'immobilisation.

décide

- **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches de la rénovation de l'enveloppe, isolation intérieure et aménagement extérieur de l'église ;**
- **d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 400'000.00 TTC ;**
- **de financer le montant de CHF 400'000.00 TTC sur les fonds propres et disponibilités financières de la commune ou d'autoriser la Municipalité à emprunter ;**

Pour extrait conforme l'attestent :

Le Président  La secrétaire 
Bertrand Favre  Sylviane Chappuis



CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal
de la Commune d'Eclépens

Séance du 24 avril 2024

Présidence de M. Bertrand Favre, Président.

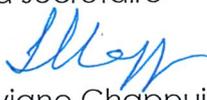
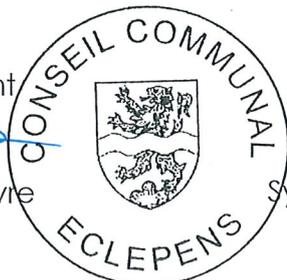
Le Conseil communal d'Eclépens,

- vu le préavis N° 07/2024 de la Municipalité,
- vu et entendu les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet,
- considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,

décide

- ***le maintien du poste de TSP réparti financièrement entre les 7 communes de l'ASI7 pour les années 2025, 2026 et 2027, sous réserve que les 7 Conseils législatifs des communes formant le cercle scolaire ASI7 l'acceptent. Chaque année une annuité sera ajoutée avec une éventuelle indexation ;***
- ***la répartition du coût du TPS par commune calculée au prorata du nombre d'habitants selon le décompte officiel cantonal au 31 décembre de l'année précédente ;***
- ***d'accepter la charge supplémentaire par nature au budget de fonctionnement relative à l'engagement d'un travailleur social de proximité.***

Pour extrait conforme l'attestent :

Le Président  La secrétaire 
Bertrand Favre  Sylviane Chappuis